

**COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

2021 - 006

Délibération N° DEL 2021_2_3

Séance du 26 mars 2021

Date de convocation : 15/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 mars à 18 heures les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mme et MM. VOLLE Christiane, GIREN Didier, STERN André, BONNEVIE CHEVRONNAY Sébastien, MILLOT Lukas, ROBERT Didier

Etait excusée : Mme ROVIRA Carine ayant donné pouvoir à Mme VOLLE.

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2020

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 4 939.11 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 71 381.06 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : - 4 290.61 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 9 211.67 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 62 169.39 €

Fait et délibéré à ROUSSIEUX
Le 26 mars 2021
Le Maire, Didier GIREN